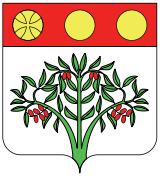


Mairie de Lorry-lès-Metz
46 Grand-Rue
03.87.31.32.50
Site : lorrylesmetz.fr
Contact :
mairie.lorrylesmetz@free.fr

Lorry-lès-Metz



HORAIRES DE LA MAIRIE

Le secrétariat de la mairie vous accueille les lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 15 h à 18 h.
Le mardi, ouverture de la mairie de 15 h à 19 h.

ÉCOLES

NOUVELLE ÉQUIPE POUR LA RENTRÉE DES CLASSES

C'est sous le soleil que cette rentrée des classes 2016 s'est effectuée. Parents, enfants et toute l'équipe pédagogique menée par la directrice M^{me} Dutheil, se sont retrouvés pour lancer une nouvelle année scolaire. Des effectifs qui se maintiennent cette année avec 149 enfants accueillis dont 52 en maternelle et 97 en élémentaire. Les parents ont pu observer quelques changements dans l'accueil des enfants, pour des raisons de sécurité,

mais aussi avec l'arrivée d'un nouvel enseignant, M. Bédel, en remplacement de M^{me} Umber, sur la classe des CM1-CM2. Les travaux d'été, comme la réfection du sol de M^{me} Colomb, la rénovation de la façade de l'école maternelle, la création d'un parc à vélos abrité, ainsi que tous les entretiens courants ont été réalisés par les agents municipaux



afin d'offrir le meilleur cadre de travail aux enfants et aux enseignants. Souhaitons-leur une belle année, remplie de projets et de studieux moments !



SPORT

LA REPRISE DU FOOT

Après deux mois de repos bien mérité, l'heure de la reprise des compétitions a sonné.

Les seniors qui ont accédé à la division supérieure ont peaufiné leur forme depuis le mois d'août.

Le club recherche un arbitre indépendant ou un candidat à l'arbitrage (âge requis : 16 ans minimum), le club prenant à sa charge stage, équipement, etc.

Le FC Lorry-Plappeville recherche des joueurs dans toutes les catégories à partir de six ans. Si vous commencez le foot ou que vous ne jouez pas

beaucoup dans un autre club, venez rejoindre le FC Lorry-Plappeville car ici c'est le jeu pour tous, plus que l'enjeu.

Pour tous renseignements, contactez le président au 06 16 15 59 59, fclorryplappeville.foot@gmail.com



En préambule, le maire souhaite la bienvenue à Bernard Stein, de retour d'une longue marche à pied, qui l'a conduit de Lorry-lès-Metz à Saint-Jacques-de-Compostelle du 15 avril au 25 août 2016. Avant d'aborder l'ordre du jour, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu du 29 juin 2016.

1 — Présentation par l'Aguram du projet de PLU avant arrêt

Chaque membre du conseil a reçu le document présenté aux personnes publiques associées (PPA) le 9 septembre 2016. Lors de cette réunion, le projet a été apprécié par les PPA et peu de remarques ont suivi l'exposé.

Monsieur le maire laisse la parole à M. Boniteau de l'Aguram qui présente l'ensemble du projet.

Fin de présentation et questions des membres du conseil

M. Patrick THIERRY évoque le devenir du chemin du Chêne sur l'OAP3 : dès que la nouvelle voirie, issue du rond-point des Fières, sera réalisée il ne sera plus possible de sortir sur le RD7.

M. Jean-Paul Schmitt et M^{me} Sophie Créty demandent des informations sur l'aménagement possible de l'OAP3 : le cœur de la zone devra proposer un lieu de rencontre (place aménagée, arborée, avec jeux d'enfants par exemple).

M. Pierre ROUSSEL fait remarquer que le découpage du zonage respecte les limites cadastrales et que les zones en cours d'aménagement, reprises par la commune retombent en zone UB.

Il demande aussi quelques informations sur la suite donnée au PLU : M. Boniteau précise que la phase de concertation (PPA...) durera jusqu'à fin novembre et sera suivie ensuite de l'enquête publique avant de se conclure au premier semestre 2017.

Le maire informe l'assemblée que la réunion publique aura lieu le 19 octobre 2016 au foyer à 20 h.

Le conseil prend note de ces informations.

2 — Festival Musiques sur les Côtes : signature de la convention 2016

Le maire donne la parole à M. Jean-Paul Schmitt, représentant de la commune pour l'organisation du Festival Musiques sur les Côtes.

Dans le cadre du 16^e Festival Musiques sur les Côtes, qui se déroulera les 13, 14, 15 et 16 octobre 2016 dans les communes de Lorry-lès-Metz, Plappeville, Lessy, et Scy-Chazelles et ayant pour thème : « Jazz sur les

Côtes », il y a lieu de signer la convention s'y rapportant.

Jean-Paul Schmitt communique les tarifs et apporte quelques précisions :

- 8 € le concert, ou 20 € le pass qui donne accès à tous les concerts et gratuitement pour les enfants jusqu'à 16 ans ;
- deux bénévoles seront placés à la porte de l'église pour assurer au mieux, la sécurité de la rencontre lors des entrées.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve et autorise le maire à signer la convention 2016 du Festival Musiques sur les Côtes.

3 — Convention de partenariat financier entre les communes de Lorry-lès-Metz et Plappeville – rénovation d'un terrain de football

Les communes de Plappeville et Lorry-lès-Metz disposent chacune d'un terrain de football utilisé par le club de football « FC Lorry-Plappeville ».

Le terrain de la commune de Lorry-lès-Metz n'est pas adapté aux compétitions et il est dépourvu de vestiaires aux normes. Actuellement les matchs officiels se jouent à Plappeville sur un terrain au revêtement en schiste qui doit être remplacé par un revêtement en gazon synthétique dans l'intérêt des joueurs et de l'attractivité du club.

Les deux communes ont décidé de mettre à la disposition du club, le terrain de la commune de Plappeville en mutualisant les frais de remise en état et de son entretien ultérieur.

Il est précisé que les communes sont compétentes, s'agissant de leurs équipements sportifs.

Cette convention a pour objet de définir les conditions générales des participations financières des deux communes dans le projet d'investissement de remise à niveau du terrain de football de Plappeville.

Les aspects concernant l'entretien et le fonctionnement excluant les travaux de gros entretien feront l'objet d'une convention ultérieure.

Le conseil municipal doit se prononcer sur ce projet de convention de partenariat qui a été écrit en collaboration avec la municipalité de Plappeville. La commune de Lorry-lès-Metz a choisi d'être assistée d'un avocat pour que ses intérêts soient protégés au mieux. Le maître d'ouvrage — Plappeville — a besoin d'une convention signée pour demander rapidement l'aide du conseil départemental.

La convention prendra effet à compter de la réception du nouveau terrain pour une durée de neuf années entières et consécutives. En

fin de contrat, elle pourra être renouvelée ou résiliée, conformément aux conditions de résiliation prévues.

M. Pierre Roussel précise que le principe de la mutualisation d'un terrain de foot n'est pas remis en cause. Cependant, selon lui, la formulation de quelques paragraphes serait à améliorer et demande des explications sur la mise en application de la convention.

Suite aux questions, le maire rappelle que, dans tous les cas, la commune limitera son aide à 140 000 €, que l'engagement de la commune sera réel après accord du conseil et que la convention signée prendra effet à la réception des travaux, ceci pour neuf ans avec possibilité de récupérer une partie de l'investissement au prorata des années écoulées si le club de foot venait à disparaître ou que le terrain soit reconverti pour d'autres utilisations.

Vu la proposition conjointe de la commune de Plappeville.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 14 voix pour et 4 abstentions, autorise le maire à signer la convention de partenariat financier avec la commune de Plappeville pour la rénovation du terrain de football et toutes les pièces s'y rapportant.

4 — Révision annuelle des prix de restauration scolaire

La société Elior, fournisseur des repas de l'accueil périscolaire, a adressé un courrier informant la commune d'une augmentation du prix du repas de 0,83 % à compter du 1^{er} septembre 2016.

À cette augmentation s'ajoute 0,6 % de charge du personnel appliquée au 1^{er} juillet 2016.

Le prix du gouter reste inchangé, malgré les mêmes augmentations de tarifs et de charge du personnel.

Le maire propose donc une augmentation de 0,10 € du repas, soit 4,90 €.

(Voir tableau récapitulatif page suivante)

Pour mémoire, le prix du repas n'a pas été augmenté depuis la rentrée 2014 alors que les prix du fournisseur avaient progressé de 0,43 % en 2015.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de revaloriser les tarifs.

5 — Encaissement chèque

Monsieur le maire informe le conseil municipal que, suite à la résiliation de l'abonnement téléphonique avec la société ORANGE, celle-ci nous a fait parvenir un chèque de remboursement de 47,27 € qu'il y a lieu d'encaisser.

Ce chèque provient d'une régularisation de fin de contrat, suite à un regroupement des abonnements de toutes les lignes télépho-

Tarifs du périscolaire retenus pour 2016-2017

| | Matin | Mercredi Matin | | Midi | Garde mMidi | AM 15 h/16 h ou 15 h 30/16 h | AM 16 h/17 h | AM 17 h/18 h |
|---------------|------------------|-------------------|------------|---------|--------------------|---------------------------------|-----------------|-----------------|
| | 7 h 30 8 h 15 | 7 h 30 9 h | 8 h 9 h | repas * | 11 h 45 13 h 30 | TAP 1,75 €/h | avec goûter | |
| Tarif de base | 1,85 € | 2,65 € | 1,85 € | 4,90 € | 2,90 € | 1,25 € ou 0,65 € | 2,20 € | 1,85 € |
| -10 % | 1,67 € | 2,38 € | 1,67 € | 4,41 € | 2,61 € | 1,13 € ou 0,58 € | 1,98 € | 1,67 € |
| -30 % | 1,30 € | 1,85 € | 1,30 € | 3,43 € | 2,03 € | 0,88 € ou 0,45 € | 1,54 € | 1,30 € |

*Service et nettoyage assurés par 5 personnes

niques (mairie, écoles, fax, alarme) chez un même fournisseur, « Intercom ». La réduction de cout est estimée à 1 000 €/an.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise l'encaissement de ce chèque.

6 — Divers

a) Projet flotte automobile « Mission collaborateurs » auprès de Groupama

Le maire présente au conseil municipal le projet flotte automobile « Mission collaborateurs » auprès de Groupama.

Le projet concerne les véhicules à moteur de moins de 3 500 kg, de marque ou de force quelconques, appartenant aux collaborateurs et aux élus de l'assuré, utilisés par ces collaborateurs pour les déplacements professionnels à la demande de la commune à l'exclusion des trajets domicile/lieu de travail habituel.

La cotisation minimum forfaitaire s'élève à 426 € TTC jusqu'à 8 769 km parcourus par an, sans franchise.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne un

avis favorable à la proposition du maire.

b) Résultat de la consultation des entreprises de prestations de nettoyage – école élémentaire

Le maire fait part au conseil municipal du résultat de la consultation des entreprises de prestations de nettoyage.

Neuf entreprises ont été consultées; trois offres ont été réceptionnées. (Voir tableau en bas de l'article.)

La société Onet a été retenue au travers d'une convention de deux ans et le personnel d'Everclean a été repris par le nouveau prestataire. La réduction des couts est supérieure à 3 000 €/an.

Aucune gêne n'a été constatée par les enseignantes.

7 — Informations

- Réunion d'information sur la conteneurisation des déchets le 12 octobre 2016 à 19 h au salon d'honneur de la mairie de Plappeville. De plus, des agents enquêteurs délégués par Metz Métropole prendront contact directement avec chaque

foyer du village, pour définir les besoins (volume des bacs, modalités d'installation...) et les aménagements éventuels à réaliser, ceci du 17 octobre au 5 novembre. La conteneurisation du village devrait être opérationnelle au 1^{er} janvier 2017.

- Une enquête déplacements grand territoire (EDGT) sera lancée par le Scotam et Metz Métropole de début novembre 2016 à mi-février 2017. Elle vise à recueillir

des renseignements sur les habitudes de mobilité en semaine et week-end (voiture, transport en commun, vélo...) et les opinions des usagers (qualité des transports, stationnement...). Elle permettra d'orienter les politiques d'aménagement du territoire dans les domaines des transports, de l'urbanisme et du logement. 3 668 foyers tirés au sort seront contactés puis l'enquêteur passera en toute confidentialité, à domicile, en face à face. Une carte professionnelle attestera de la qualité d'enquêteur pour la société TES-SA.

- Une subvention de 7 300 € (60 % du prix) a été accordée à la commune par l'Agence de l'eau RHIN-MEUSE pour l'acquisition d'un désherbeur à eau chaude (98 °) dans une démarche visant à supprimer l'utilisation de produits phytosanitaires. Cette machine autonome permettra aussi de nettoyer les murs du village à l'eau chaude haute pression et d'arroser les fleurs de la commune, naturellement, à l'eau froide. Cet équipement sera disponible à la fin du mois de septembre.
- La mairie organise un concert de Noël, présenté par les chœurs de l'opéra de Metz, qui aura lieu le 17 décembre 2016 à 20 h dans l'église de Lorry-lès-Metz. Entrée gratuite.

Le compte-rendu du conseil municipal est disponible dans son intégralité sur le site de la mairie.

| Nom de l'Entreprise | Prestation annuelle Ménage | Prestation annuelle Lavage vitres | Prestations annuelles totales | Coût mensuel (lissé) |
|---------------------|----------------------------|-----------------------------------|-------------------------------|----------------------|
| EVERCLEAN | 12 065,00 € | 172,00 € | 12 237,00 € | 1 019,75 € |
| ONET | 9 905,07 € | 216,00 € | 10 121,07 € | 843,42 € |
| PRO IMPEC | 10 733,68 € | 105,24 € | 10 838,92 € | 903,24 € |

Résultat de l'analyse des offres du 19 août 2016 : ONET mieux-disant à 10 121,07 € HT

À SAVOIR

La mairie invite toutes les associations à vérifier les informations les concernant affichées sur le site et lui transmettre, si nécessaire, les mises à jour à effectuer.

inscription TAP du 2^e trimestre

Le programme et la fiche de choix des activités TAP du 2^e trimestre, seront disponibles sur le site Internet de la mairie à l'accueil de loisirs périscolaire dès le

10 novembre (exemplaires disponibles à l'accueil de loisirs périscolaire en fin de journée).

Le retour des fiches d'inscription se fera dorénavant à l'accueil de loisirs périscolaire pour le 28 novembre au plus tard.

Bulletin annuel

Les professionnels qui souhaitent insérer un encart publicitaire dans le bulletin annuel de la commune (parution en janvier 2017) peuvent se faire connaître au secrétariat de mairie. Les tarifs sont de 50 €

pour un format « carte de visite », 90 € pour quart de page A4, 160 € pour demi-page A4 et 280 € pour une page entière. 850 exemplaires seront distribués.

Un bon moyen de faire connaître et de développer une activité de proximité !

Cette année encore la mairie a renforcé son équipe technique en juillet par l'intervention de deux jeunes : Céline Bossmann et Valentin Poinsignon. Nous les remercions pour leur participation et leur investissement pour la commune.

ENVIRONNEMENT

AIDES À L'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

Depuis le 20 mai 2016, les missions de l'Agence locale de l'Énergie et du Climat du Pays messin ont évolué.

Ainsi l'Alec propose désormais, pour les propriétaires de maisons individuelles et copropriétaires, un accompagnement privilégié des projets de réno-



vation énergétique, adapté aux besoins du logement, voire de l'immeuble, aux attentes des propriétaires et à leur capacité d'investissement.

Si vous souhaitez bénéficier de cette offre de service d'accompagnement et êtes désireux de réduire votre facture énergé-

tique tout en logeant dans une habitation confortable et saine, contactez l'Alec du Pays messin à l'adresse suivante info@alec-paysmessin.fr ou au 03 87 50 82 21.



CADRE DE VIE

DÉPÔT SAUVAGE

Durant le mois d'août, certaines personnes malveillantes ne se sont pas gênées pour abandonner leurs déchets encombrants au cœur du village. La mairie rappelle que les

dépôts sauvages sont interdits et font l'objet de poursuites. Une plainte a donc été déposée à la gendarmerie qui collecte les informations et poursuit son enquête.



ENQUÊTE

ENQUÊTE SUR LES DÉPLACEMENTS

Un échantillon de population du territoire du Scotam sera prochainement enquêté afin de connaître les pratiques de déplacements des ménages et ainsi mieux adapter les politiques de transport et d'urbanisme.

Les enquêteurs dûment formés interviendront en face à face, à partir du mois de novembre 2016 jusqu'en février 2017. Nous vous remercions d'avance du bon accueil que vous leur réserverez ! La qualité des résultats

obtenus dépend du sérieux avec lequel vous répondrez aux questions.



SERVICES TECHNIQUES

LES « MAUVAISES HERBES »

Vous avez sans doute pu observer durant la saison d'été un enherbement de certaines zones du village. Ces signes ne sont pas révélateurs d'un manque d'entretien des lieux publics, mais répondent à un double objectif.

Tout d'abord un rappel réglementaire puisque la loi du 22 juillet 2015 prévoit un objectif zéro pesticides dans l'ensemble des espaces publics à compter du 1^{er} janvier 2017.

En outre, ces « mauvaises » herbes appelées égale-

ment adventices ne sont pas si mal vues du point de vue de la botanique. En effet, leurs nombreuses fleurs et graines attirent des insectes auxiliaires utiles à la protection des végétaux et permettent d'attirer des insectes pollinisateurs.

Enfin, pour optimiser l'entretien de nos espaces tout en respectant ces contraintes, la mairie a fait l'acquisition d'une nouvelle machine de désherbage thermique.

(Source bulletin d'information n° 9 Fredon lorrain)



À SAVOIR

Agenda

12 octobre : réunion « conteneurisation » à 19 h au salon d'honneur de la mairie de Plappeville.

13 au 16 octobre : Festival Musiques sur les côtes.

19 octobre : 20 h au foyer, réunion publique pour le PLU

19 novembre : loto au foyer (Lorry Loisirs)

17 décembre : concert de Noël à l'église de Lorry-lès-Metz.

Notez ci-dessous les coordonnées de vos conseillers départementaux, du canton de Moselle. Cela permettra à tout habitant, toute association et tout établissement de Lorry-lès-Metz de détenir un outil supplémentaire pour régler au mieux les problèmes rencontrés dans la vie de tous les jours.

Madame Bernadette Lapaque :

06 62 41 30 56

bernadette.lapaqued57@orange.fr

Monsieur Jean François :

06 07 19 87 82

jean.francois21@wanadoo.fr

Directeur de publication : Jean-Yves Le Ber
Responsable de rédaction : Nadège Cola
Conception : Gérard Kester

Articles : les conseillers municipaux
Impression : Imprimis
Tirage à 820 exemplaires

Dépôt légal : n° ISSN 1272-9493
Revue distribuée gratuitement
Reproduction interdite